



Envoyé en préfecture le 23/05/2019
Reçu en préfecture le 23/05/2019
Affiché le 23/05/2019
ID : 063-200071199-20190521-CCPL_2019_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 14 mai 2019
Date d'affichage : 14 mars 2019

SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné à Luc CHAPUT
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascal ROUGIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-87 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LES POSTES PERMANENTS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur le Président informe de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en raison des différentes créations et mouvements de personnel intervenus au cours du premier semestre :

Création d'un poste de rédacteur à temps complet pour le service Finances-Marchés-Contrôle de gestion

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le 23/05/2019

ID : 063-200071199-20190521-CCPL_2019_87-DE

Afin de renforcer le service pour réaliser les missions suivantes :

- Harmonisation des contrats d'assurance (téléphonie, assurances, photocopieurs ...), mise à jour de l'inventaire et recherche de pistes de réduction des coûts de fonctionnement,
- Missions complémentaires dans le cadre du schéma de mutualisation et de l'accessibilité en matière financière et fiscale.

Modification temps de travail

Suite à l'allongement des périodes d'ouverture de l'ALSH d'Aigueperse durant les vacances scolaires, il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire d'un troisième poste. Il s'agit d'un alignement sur les deux autres postes qui ont été modifiés au 01 janvier 2019 et pour lesquels le Comité technique placé auprès du Centre de Gestion a rendu un avis favorable dans sa séance du 4 mars 2019.

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	01-06-2019	C	Adjoint d'animation	Passage de 19 h 41 min à 24 heures hebdomadaires (soit une hausse de 4 h 19 min)

Cette augmentation d'horaire étant supérieure à 10% du temps de travail initial, la saisine du comité technique placé auprès du Centre de Gestion est nécessaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer 1 emploi de rédacteur à temps complet pour renforcer le service Finances- Marchés- Contrôle de gestion à compter du 1^{er} juin 2019,
- de modifier 1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (passage de 19,68/35^{ème} à 24/35^{ème}) à compter du 01 juin 2019, en raison de l'allongement des périodes d'ouverture de l'ALSH d'Aigueperse,
- de saisir le comité technique placé auprès du Centre de gestion pour avis,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

